

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B169822

Référence de dépôt : L230084928

Déposé et enregistré le 19/05/2023

GEGRLRX20230515T16544301_001

No. RC SL : B169822

Matricule : 2012 2207 073

Date d'entrée eCDF : 15/05/2023

BILAN ABRÉGÉ**Exercice du** 01 01/01/2022 **au** 02 31/12/2022 (en 03 EUR)

Technoport S.A.

9, Avenue des Hauts-Fourneaux

L-4362 Esch-sur-Alzette

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	8.101.820,67	8.053.585,41
I. Immobilisations incorporelles	1111 2.2.1, 3	1.040.212,25	1.086.997,24
II. Immobilisations corporelles	1125 2.2.2, 4	219.058,42	124.013,17
III. Immobilisations financières	1135 2.2.3, 5	6.842.550,00	6.842.575,00
D. Actif circulant	1151	2.263.437,29	2.096.139,26
I. Stocks	1153 6	2.000,00	6.000,00
II. Créances	1163 2.2.5, 7	375.739,06	679.363,53
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	375.739,06	679.363,53
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205		
III. Valeurs mobilières	1189		
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	1.885.698,23	1.410.775,73
E. Comptes de régularisation	1199 2.2.7, 8	51.118,25	31.991,55
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	10.416.376,21	10.181.716,22

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
1301 _____		301 <u>9.947.914,74</u>	302 <u>9.878.113,61</u>
I. Capital souscrit	1303 <u>9</u>	303 <u>9.840.000,00</u>	304 <u>9.840.000,00</u>
II. Primes d'émission	1305 _____	305 _____	306 _____
III. Réserve de réévaluation	1307 _____	307 _____	308 _____
IV. Réserves	1309 <u>10</u>	309 <u>5.785,22</u>	310 <u>4.454,44</u>
V. Résultats reportés	1319 _____	319 <u>25.789,24</u>	320 <u>504,40</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321 _____	321 <u>71.670,23</u>	322 <u>26.615,62</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323 _____	323 _____	324 _____
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 <u>12</u>	325 <u>4.670,05</u>	326 <u>6.539,15</u>
B. Provisions	1331 <u>13</u>	331 <u>40.803,99</u>	332 <u>33.778,00</u>
C. Dettes	1435 <u>2.2.10, 14</u>	435 <u>177.925,55</u>	436 <u>153.491,28</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453 _____	453 <u>177.925,55</u>	454 <u>153.491,28</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455 _____	455 _____	456 _____
D. Comptes de régularisation	1403 <u>15</u>	403 <u>249.731,93</u>	404 <u>116.333,33</u>
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>10.416.376,21</u>	406 <u>10.181.716,22</u>

1. NOTE - INFORMATIONS GENERALES

TECHNOPORT S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée le 13 juin 2012 sous la forme d'une Société anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à 9, Avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La Société a pour objet de construire, exploiter, financer, gérer, mettre en valeur et développer des centres d'accueil et d'innovation poursuivant comme objectif l'accueil des entreprises innovantes et/ou technologiques et de leurs projets, l'accompagnement, l'orientation et le suivi de ces entreprises innovantes dans leurs démarches et l'hébergement temporaire de celles-ci; d'administrer et gérer les ressources mobilières et immobilières des centres d'accueil et d'innovation; et d'organiser des structures, des services d'encadrement et de suivis des entreprises innovantes et/ou technologiques hébergées dans les centres.

La Société pourra également conseiller et informer les entreprises sur tous les aspects, développements et instruments touchant à la création d'entreprises innovantes et/ou technologiques et informer et conseiller le grand public sur les thématiques liées directement ou indirectement à la création d'entreprises innovantes.

La Société peut aussi, directement ou indirectement, acquérir, détenir et céder des participations, droits et intérêts, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères actives dans des domaines technologiques, et administrer, développer et gérer de telles détentions d'intérêts ou participations. La Société peut également prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales.

2. NOTE - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002.

La comptabilité et les comptes annuels sont établis en Euro.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des dispositions légales et réglementaires en vigueur et aux pratiques comptables généralement admises au Grand-Duché de Luxembourg et selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation de l'entreprise, déterminées et mise en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables dans ces circonstances.

2.1 - Principes généraux (Suite)

La Société est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes ont été présentés par le Conseil d'Administration, sur une base non consolidée, pour approbation lors de l'assemblée générale annuelle.

2.2 - Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les taux et les méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Bail emphytéotique	3,33%	Linéaire
Licences	33,33%	Linéaire
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	0%	

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Les taux et méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Terrains et constructions	10,00% à 50,00%	Linéaire
Installations techniques et machines	10,00% à 33,33%	Linéaire
Autres installations, outillage et mobilier	20,00% à 100,00%	Linéaire
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	0%	

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les parts dans des entreprises liées et les autres prêts sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.4 - Stocks de produits finis et marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du prix d'acquisition déterminé sur la base des prix moyens pondérés. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.5 - Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.6 - Conversion des postes en devise

La Société tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains non réalisés ne sont pas enregistrés.

2.2.7 - Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.8 - Subventions d'investissements en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois destinées au financement d'investissements immobiliers et mobiliers de la Société, sont portées au passif du bilan de l'exercice où elles sont reçues pour leur valeur initiale.

Les subventions sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

2.2.9 - Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.2.10 - Dettes

Les dettes sont enregistrées à la valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

2.2.11 - Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.12 - Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

3. NOTE - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Licences Informatique	Marques Technoport	Bail Emphytéotique	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	32 686,54	1,00	1 500 000,00	58 500,00	1 591 187,54
Entrées au cours de l'exercice	78 750,00	-	-	-	78 750,00
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-	-58 500,00	-58 500,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	111 436,54	1,00	1 500 000,00	-	1 611 437,54
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	25 252,80		478 937,50	-	504 190,30
Dotations de l'exercice	17 034,99		50 000,00	-	67 034,99
Reprises de l'exercice	-			-	
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	42 287,79		528 937,50	-	571 225,29
Valeur nette à la fin de l'exercice	69 148,75	1,00	971 062,50	-	1 040 212,25
Valeur nette au début de l'exercice	7 433,74	1,00	1 021 062,50	58 500,00	1 086 997,24

4. NOTE - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	149 306,30	54 278,61	206 993,22	-	410 578,13
Entrées au cours de l'exercice	50 477,45	-	8 277,67	84 544,00	143 299,12
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
Transferts au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	199 783,75	54 278,61	215 270,89	84 544,00	553 877,25
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	94 741,45	48 417,96	143 405,55	-	286 564,96
Dotations de l'exercice	24 657,75	2 568,64	21 027,48	-	48 253,87
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	119 399,20	50 986,60	164 433,03	-	334 818,83
Valeur nette à la fin de l'exercice	80 384,55	3 292,01	50 837,86	84 544,00	219 058,42
Valeur nette au début de l'exercice	54 564,85	5 860,65	63 587,67	-	124 013,17

5. NOTE - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Entreprises liées	Autres prêts	Total
	Actions		
	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	6 840 000,00	2 575,00	6 842 575,00
Entrées au cours de l'exercice	-	-	-
Sorties au cours de l'exercice	-	-25,00	-25,00
Transferts au cours de l'exercice	-	-	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	6 840 000,00	2 550,00	6 842 550,00
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	-	-	-
Dotations de l'exercice	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	-	-	-
Valeur nette à la fin de l'exercice	6 840 000,00	2 550,00	6 842 550,00
Valeur nette au début de l'exercice	6 840 000,00	2 575,00	6 842 575,00

Tomorrow Street S.C.A a été créé en commun avec VODAFONE PROCUREMENT COMPANY Sàrl. L'associé commandité est TOMORROW STREET GP Sàrl, qui est détenu par le groupe VODAFONE. La S.C.A a, quant à elle, été dotée d'un comité consultatif.

L'objectif de ce projet est celui d'un centre d'innovation qui vise à accélérer le développement commercial et l'expansion internationale de startups ayant atteint un certain degré de maturité. Ces entreprises sont actives dans les domaines d'activité du groupe VODAFONE.

Nom de la société	Siège	Fraction de capital détenu	Capitaux propres au 31/03/2022 de la société concernée	Résultats au 31/03/2022
		%	EUR	EUR
Tomorrow Street S.C.A.	L-2540 Luxembourg 15, rue Edward Steichen	50,00%	2 134 407,00	(523 658,00)

Les activités de Tomorrow Street S.C.A. ont été officiellement lancées en septembre 2017.

Sur base du plan d'affaires mis à disposition et des orientations prises par Tomorrow Street SCA au cours des derniers mois, le Conseil d'Administration estime que les pertes de valeurs ne revêtent pas un caractère durable et ne donnent donc pas lieu à une correction de valeur.

6. NOTE - CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit s'élève à EUR 9 840 000,00 et est représenté par 9 840 actions d'une valeur nominale de EUR 1 000,00 entièrement libérées.

	2022
	EUR
Capital souscrit au 1^{er} janvier 2022	9 840 000,00
Augmentation de l'exercice	-
Réduction de l'exercice	-
Capital souscrit au 31 décembre 2022	9 840 000,00

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas de parts bénéficiaires, obligations convertibles et titres ou droits similaires.

7. NOTE - RÉSERVES

7.1 - Réserve légale

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital. La réserve légale ne peut pas être distribuée.

8. NOTE - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	Total
	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	9 345,50	9 345,50
Entrées au cours de l'exercice	-	-
Sorties au cours de l'exercice	-	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	9 345,50	9 345,50
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	2 806,35	2 806,35
Dotations de l'exercice	1 869,10	1 869,10
Reprises de l'exercice	-	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	4 675,45	4 675,45
Valeur nette à la fin de l'exercice	4 670,05	4 670,05
Valeur nette au début de l'exercice	6 539,15	6 539,15

9. NOTE - RÉSULTAT BRUT

Le résultat brut pour l'année 2022 se compose comme suit :

	2022 EUR	2021 EUR
Chiffre d'affaires (principalement location et mise à disposition des immeubles)	1 614 311,24	1 465 941,77
Autres produits d'exploitation (subventions, reprises sur provisions d'exploitation, indemnités)	7 855,64	2 571,85
Charges déduites (Autres charges externes)	-769 511,41	-678 875,78
Total	852 655,47	789 637,84

10. NOTE - PERSONNEL

La Société a employé 6,00 personnes à temps plein et en moyenne au cours de l'exercice 2022 (5,75 en 2021).

11. NOTE - RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION OU DE SURVEILLANCE ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE À L'ÉGARD DES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres des organes de gestion et de surveillance à raison de leur fonction.

12. NOTE - AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION OU DE SURVEILLANCE

Il n'a pas été accordé d'avances ou de crédit aux organes de gestion et de surveillance et aucun engagement n'a été pris à leur égard au titre d'une garantie quelconque.

13. NOTE - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Il n'existe pas au 31 décembre 2022, d'engagements de la Société susceptibles d'être utiles à l'appréciation de sa situation financière.

14. NOTE - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une influence sur les comptes de la Société au 31 décembre 2022.

15. NOTE - TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions significatives avec des parties liées qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché sont synthétisées comme suit :

Nature de la relation économique	Montant	Description de la transaction
Immeubles à Foetz	1 500 000,00	Apport du droit d'emphytéose
Bail emphytéotique		Les nouveaux immeubles construits par l'Etat Luxembourgeois sur le terrain de Foetz faisant objet du bail emphytéotique sont mis à disposition à la Société pour son exploitation à partir du mois d'octobre 2014.
Immeuble sis 9, Avenue des Haut-Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette	Gratuit	Convention du 22 décembre 2020 relative à la mise à disposition de l'incubateur d'entreprises pour le Technoport SA.

Technoport S.A.
9, rue des Hauts-Fourneaux
L-4362 Esch-sur-Alzette
R.C.S. : B 169.822

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOTURANT AU 31 DECEMBRE 2022

	Origines	Affectations
Origines		
1. Résultat de l'exercice	71 670,23	
2. Report à nouveau des exercices antérieurs	25 789,24	
Affectations		
1. Réserve légale		3 583,51
2. Réserve pour l'impôt sur la fortune		1 500,00
3. Réserves statutaires		0,00
4. Autres réserves		0,00
5. Report à nouveau sur exercices suivants		92 375,96
6. Dividendes mis en paiement		0,00
Total :	97 459,47	97 459,47